

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :**  
**D\_2025\_5\_10**

L' an deux mille vingt cinq, le lundi 23 juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de MONTSELGUES, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice  
: 30

Date de convocation du : 17 Juin 2025

Présents : 22

**Titulaires** : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

**Objet : Décision modificative**  
**n°1 Budget annexe du SPANC**  
**n°47502**

**Pouvoirs :**

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François  
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise  
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère  
Monsieur BONNET Franck a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien  
Madame FEUILLADE Delphine a donné pouvoir à Monsieur NOEL Daniel  
Madame CHALVET Catherine a donné pouvoir à Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry

**Absent(s) :**

**Excusé(s)** : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur BALMELLE Robert, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Madame CHALVET Catherine

**Secrétaire de Séance** : Madame Bérengère BASTIDE

Madame Bérengère BASTIDE, Vice-présidente en charge des Finances, expose à l'assemblée :  
Par délibération n° D\_2025\_3\_6 du 7 avril 2025, les élus communautaires ont adopté le budget primitif 2025 du budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).  
Il convient de procéder à une décision modificative à la marge pour régulariser les dotations aux amortissements 2025 comme suit :

Section de fonctionnement :

Imputations	Ouvert	Réduit
<b>Dépenses réelles :</b>		<b>380.00</b>
Chapitre 65 Autres Charges de gestion courante		
Article 6541 : Créances admises en <u>non valeur</u>		
<b>Dépenses d'ordre :</b>	<b>380.00</b>	
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
Article 6811 Dotations aux amortissements		

Section d'investissement :

Envoyé en préfecture le 24/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 007-200039832-20250623-D\_2025\_5\_10-DE

<b>Imputations</b>	<b>Ouvert</b>	<b>Réduit</b>
<b>Dépenses réelles :</b> Chapitre 21 Immobilisations corporelles Article 2184 : Mobilier	<b>380.00</b>	
<b>Recettes d'ordre</b> <i>Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections</i> Article 28183 Amortissement matériel de bureau et informatique Article 28184 Amortissement mobilier	<b>380.00</b>  327.00 53.00	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe du SPANC n°47502 telle que présentée ci-dessus, **AUTORISE** le Président à signer tout document concernant cette présente délibération.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 23/06/2025, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le